



## FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 12 mars 2019

### Délibération

N° d'ordre : 2019-03-12-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

8 nouvelles communes souhaitent adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

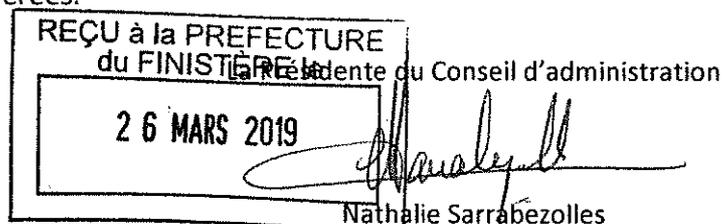
Ainsi, les conseils municipaux des communes de Botsorhel, Plouegat-Moysan, Ile de Batz, Spézet, Plovan, Elliant, Plomelin, et Taulé ont valablement délibéré en vue de cette adhésion, aux dates suivantes :

Botsorhel	23/11/2018
Plouegat-Moysan	27/11/2018
Ile de Batz	30/11/2018
Spézet	03/12/2018
Plovan	10/12/2018
Elliant	13/12/2018
Plomelin	12/12/2018
Taulé	08/02/2019

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 127 communes et 3 EPCI

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membres de Finistère Ingénierie Assistance aux communes ayant valablement délibérées.



Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «  
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 12 mars 2019

### Délibération

N° d'ordre : 2019-03-12-FIA2

Titre de la délibération n°2 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2019

#### I / Rappel sur l'exercice 2018

##### A. L'activité de l'établissement

Structure d'appui aux collectivités finistériennes en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle, Finistère Ingénierie Assistance compte 123 adhérents (dont 4 EPCI) au 31 décembre 2018. Ses missions de base demeurent globalement inchangées depuis sa création en mars 2014 : l'appui à l'ingénierie et l'assistance technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, deux nouveaux services ont été mis en place courant 2018 suite aux réflexions menées par les commissions de travail du Conseil d'administration : l'aide à la recherche de subventions et l'appui à l'entretien de voirie. Dotée d'une équipe de 6 personnes (dont un agent contractuel recruté pour un an à partir du 1<sup>er</sup> août 2018), FIA permet à ses adhérents de disposer d'une offre d'expertise et de prestations complémentaires dans la perspective de conduire des projets de qualité et répondant au plus près de leurs besoins.

Le budget 2018 de l'Etablissement s'est élevé à un peu plus de 338 000 €, dont 83,85 % consacré aux charges de personnel.

##### B. Les recettes

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux adhérents dans le courant de l'année 2018, les recettes liées à cette cotisation s'élèvent à 141 484,50 euros.

Pour rappel : 131 000 euros étaient inscrits au budget primitif.

S'agissant de la participation du département, elle est d'un montant de 186 000 euros.

##### C. Les dépenses

Le budget primitif s'équilibrait à hauteur de 363 162,42 €.

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 330 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à près de 285 000 €.

Le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...) se rapprochent de 20 500 €.

En investissement, le site internet a coûté 10 044 €.

## II/ Les prévisions 2019

L'activité de l'Etablissement va se poursuivre essentiellement autour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et des bâtiments. Les demandes d'assistance en matière d'eau et d'assainissement étant moins nombreuses, l'agent affecté à cette mission a d'ores et déjà été réorienté vers des prestations en voirie, domaine qui fait l'objet d'un très grand nombre de sollicitations. Il continuera d'assurer également les missions d'assistance en entretien de voirie.

La chargée de projets recrutée en 2018 pour renforcer l'équipe dans le domaine de l'aménagement de bourg et d'espaces publics, arrivera au terme de son contrat au 31 juillet 2019.

Enfin, l'activité de l'Etablissement va également porter sur l'animation du réseau départemental d'ingénierie publique. Mis en place en 2017, il va poursuivre son travail d'échanges et de coordination. Pour FIA, il va s'agir d'organiser des réunions régulières entre les responsables de chaque structure, ainsi que des réunions bilatérales plus régulières entre les équipes des membres du réseau. A ces occasions, ce sera l'ensemble des agents de FIA qui seront ainsi mobilisés pour des échanges d'informations et de la coordination sur des dossiers communs.

L'animation de ce réseau n'aura pas d'incidence financière dans la mesure où il s'agit d'un travail de coordination entre ses membres, mission confiée aux agents de FIA déjà en poste.

Le budget 2019 est ainsi évalué à 357 000 € (en intégrant l'excédent 2018).

### EN RECETTE :

La participation du Conseil départemental est estimée à 190 000 euros.

La contribution des adhérents atteindra 132 000 € et évoluera suite :

- à la résiliation de la Communauté de communes du Pays des Abers 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- à de nouvelles adhésions.

### EN DEPENSE :

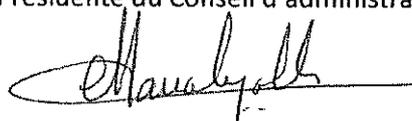
- **Le montant des charges de personnel** pourrait s'élever à environ 314 000 €.

- **Le remboursement au Conseil départemental des frais** prévus dans la convention de gestion et d'occupation des locaux : loyers et charges, charges de fonctionnement des véhicules, abonnements et communications pour la téléphonie et Internet, etc.

- **La poursuite de la formation des agents** en dehors du catalogue proposé par le Conseil départemental et le CNFPT et participation éventuelle à des colloques ou séminaires.

Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.

La Présidente du Conseil d'administration



Nathalie Sarrabezolles

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «  
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTÈRE le

26 MARS 2019

